

Ventes d'armes : "Hollande a opté pour des vues économiques à court terme"

De nouvelles ventes d'armes de la France à l'Arabie saoudite, susceptible de les utiliser dans la guerre au Yémen, suscitent débats et interrogations. Entretien.

Publié le 06/04/2017 à 13:44 | Le Point.fr



Auteur de l'ouvrage *Quelles frontières pour les armes ?* (Pédone, 2016), Benoît Muracciole a participé aux travaux d'élaboration du Traité sur le commerce des armes. Président de l'association Action, sécurité, éthique républicaines (Aser), il revient sur les débats ayant précédé l'autorisation par François Hollande de nouvelles ventes d'armes à l'Arabie saoudite.

Le Point : Le contrat SFMC (Saudi-French Military Contract) de ventes d'armes à l'Arabie saoudite a suscité un débat au sein du gouvernement, le Quai d'Orsay et Matignon se montrant réticents à la vente. Favorable à ce contrat, la Défense a convaincu François Hollande que ces ventes sont légales au regard du droit international, et a emporté son accord. Qu'en pensez-vous ?

Benoît Muracciole : Si on se réfère à l'article 6, al. 3 du Traité sur le commerce des armes (TCA), il n'y a pas d'ambiguïté, le Quai d'Orsay et Matignon ont raison : « Un État partie ne doit autoriser aucun transfert d'armes classiques [...] s'il a connaissance, lors de l'autorisation, que ces armes ou ces biens pourraient servir à commettre un génocide, des crimes contre l'humanité, des violations graves des Conventions de Genève de 1949, des attaques dirigées contre des civils ou des biens de caractère civil et protégés comme tels, ou d'autres crimes de guerre tels que définis par des accords internationaux auxquels il est partie. » Or, si on consulte les rapports des Nations unies, notamment celui du groupe d'experts sur le Yémen publié en janvier 2017, ou le rapport du gouvernement britannique d'avril 2016, on y lit des accusations précises sur les attaques « indiscriminées » des deux parties (d'un côté, la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et, de l'autre, la rébellion houïte soutenue par l'Iran, NDLR), contre des bâtiments civils, des hôpitaux, des marchés et des écoles à l'aide d'armes à sous-munitions. Les rapports des ONG vont dans le même sens : dans le cas des ventes d'armes à l'Arabie saoudite, les pays exportateurs sont tenus par l'article 6 du TCA. Ils doivent renoncer à ces ventes.

Pour autant et à ce stade, aucun reproche ne vise la France sur le fait que des armes françaises seraient utilisées dans cette guerre particulièrement

meurtrière...

Certes. Le TCA demande que, préalablement à son accord, le vendeur « évalue, de manière objective et non discriminatoire, en tenant compte de tout élément utile, notamment de l'information fournie par l'État importateur », l'éventuelle « violation grave du droit international humanitaire ». Cela a-t-il été fait avec l'Arabie saoudite ? Je ne le sais pas. Mais j'ose la métaphore : c'est comme si un juge autorisait un toxicomane à acquérir de la drogue, en lui demandant de promettre de ne pas la consommer. Les Saoudiens ont leur propre conception du droit de la guerre : ils proclament que certaines villes yéménites sont des objectifs militaires. Le gouvernement français pourrait décider de n'accorder de licence d'exportation à l'Arabie saoudite qu'à la condition de se voir garantir une traçabilité continue des armements livrés. Ce que le client n'acceptera jamais... Mais j'observe que les Russes assortissent parfois leurs licences d'exportation des matériels de guerre à des autorisations contractuelles de vérification inopinée des conditions de leur emploi. Ce n'est pas une garantie de succès : le Congrès américain a demandé de telles informations à l'armée égyptienne, sans obtenir de réponse, quand on sait la gravité des violations des droits de l'homme dans ce pays, c'est effrayant... Nous pensons qu'il en est de même pour l'Arabie saoudite, il n'y aura pas de garantie sur l'usage des armes dans le respect des critères du TCA.

Que reprochez-vous à la France dans ces conditions ?

C'est très simple : elle fournit des armes à un pays susceptible de les utiliser en contravention avec le TCA, contre la population civile. Même les États-Unis ont refusé l'exportation d'armes à sous-munitions vers l'Arabie saoudite à la suite de la mobilisation de la société civile et sous la pression de parlementaires. Ce que je regrette aujourd'hui, c'est que les grandes ONG internationales qui s'étaient engagées jusqu'à la signature du TCA ne manifestent plus aujourd'hui d'intérêt pour sa mise en œuvre et son respect. Alors que cette phase est actuellement essentielle pour faire entrer ce texte majeur dans les mœurs des États. À mes yeux, ces ONG ne souhaitent pas investir dans les lourdes implications juridiques et techniques de cette législation internationale. Elles semblent plus engagées dans des politiques de levées de fonds que dans la prévention des maux qu'elles dénoncent. Quand ces ONG, notamment Caritas et Amnesty International, se sont engagées fortement en faveur du TCA, elles ont pourtant su mobiliser les sociétés civiles de plus de 170 pays. Mais mis à part le Réseau d'action international sur les armes légères (RAIAL), dont mon association Aser est membre, cette époque est révolue.

Quant à la classe politique française engagée dans la campagne présidentielle, elle n'aborde pas le sujet des exportations d'armement...

Sauf un candidat : Jean Lassalle. Mais il est vrai que, quand on cherche les questions posées au Parlement sur la mobilisation des ventes d'armes, on perçoit vite que ce n'est pas une préoccupation de la classe politique française. Les déclarations de François Hollande sur les engagements de notre pays en faveur des droits de l'homme sont purement incantatoires, abandonnées au profit de vues économiques à court terme.

Lire aussi Armement : la France, supermarché de l'Arabie saoudite



Spécial Présidentielle 2017
Pour être au cœur de la campagne,
abonnez-vous !

-60%
sur votre
abonnement

J'en profite ▶

LE POINT VOUS RECOMMANDE